

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIGNAC**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 16 JUIN 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le seize juin deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 18	
Date de la Convocation : 10 juin 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, CAPMARTIN Marion, CAYLA Alain, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, PEGUES Florence, RUAT Gaëtan

Absents excusés ayant donné procuration : CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), FILHOL Justine (procuration à Isabelle MIRABEL), GARIBAL Christine (procuration à Maurice MARTY), LACOMBE Jean-Pierre (procuration à Jean-Pierre ISSALY), MAZENQ Mélanie (procuration à Marion CAPMARTIN)

Secrétaire de séance : CAYRE Jérôme

**Délibération n° 2026-58 – Autres domaines de compétences
Convention de partenariat avec la poste - La Poste Agence Communale**

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, dans le cadre de sa mission d'aménagement du territoire, La Poste propose aux communes la gestion de points de contact « La Poste Agence Communale », offrant les prestations postales courantes.

La Poste propose une convention de partenariat avec la commune qui expose les modalités d'organisation d'une « La Poste Agence Communale ». La convention détaille notamment les services de la Poste à maintenir, les heures d'ouverture, le montant de l'indemnité compensatrice revalorisable annuellement.

Décision :

Considérant la nécessité de maintenir le service postal dans la commune,
Et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention entre la Commune de Rignac et La Poste pour l'ouverture de l'Agence Postale Communale dans les locaux de la Mairie à compter du 1^{er} décembre 2026,
- Autorise M. le Maire à signer la convention.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le : 30 juin 2026
- publication ou notification du : 30 juin 2026

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE